



## CRÉDIT DE SECOURS

Lorsque votre crédit de secours est activé, votre compteur affichera le message « Crédit de secours actif ». Appuyez 7 secondes sur le bouton de commande pour faire disparaître le message et rechargez au plus vite.

Attention ! Si vous effacez l'affichage ceci ne signifie pas que le crédit de secours est réactivé.... pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre solde sur [prepaiement.arewal.be](https://prepaiement.arewal.be)

## CRÉDIT BAS

Vous pouvez déterminer un seuil de crédit bas pour lequel vous recevrez une alarme, par mail ou par sms, dès que celui-ci est atteint. Choisissez vous-même votre alarme de crédit bas sur votre espace de gestion de prépaiement.



## LIMITEUR DE PUISSANCE

Sous certaines conditions, vous avez droit à un limiteur de puissance et votre compteur ne se déconnectera pas, mais un message « puissance réduite » s'affichera à l'écran pour indiquer que sa puissance est bridée. A ce stade, le compteur se déconnecte dès que vous dépassez la puissance permise. Attendez à chaque fois 3 minutes avant de pouvoir reconnecter manuellement votre compteur en appuyant sur le bouton de reconnexion (2).

## COMMENT RECHARGER LE SOLDE DE VOTRE COMPTEUR À PRÉPAIEMENT ?

**En ligne, sur votre espace de gestion des prépaiements :**  
<https://prepaiement.arewal.be>

Connectez-vous en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe reçus par courrier ou e-mail.

Votre espace de gestion des prépaiements sur la plateforme de rechargement en ligne vous permet entre autres :

- De consulter votre solde ;
- D'effectuer vos paiements 24 h/24 et 7 j/7 sans devoir vous déplacer ;
- De recevoir des notifications personnalisées (alarme de crédit bas, activation du crédit de secours...) par e-mail ou par SMS en fonction de vos préférences.



Vous pouvez également recharger dans un de nos points de rechargement physique. Munissez-vous des 13 derniers chiffres de votre code EAN (disponible sur votre facture d'électricité) et rendez-vous dans un point de rechargement (commerces, bureaux d'accueil de votre gestionnaire de réseau ou certains CPAS). Pour consulter tous nos points de rechargement, rendez-vous sur [www.arewal.be](http://www.arewal.be)

## VOUS CHANGEZ DE FOURNISSEUR ?

Votre GRD désactivera votre contrat sur la plateforme de prépaiement pour votre ancien fournisseur et en créera un nouveau lié à votre nouveau fournisseur. Ces modifications n'impactent pas votre compteur qui reste donc en prépaiement. Pour désactiver le prépaiement, il est nécessaire de prendre contact avec votre fournisseur d'énergie.

## COMMENT CONSULTER MES INFORMATIONS ?

- 1 Sur votre espace de prépaiement.
- 2 Sur votre compteur, les informations défilent automatiquement (mise à jour quotidienne à 8h). Appuyez une première fois sur le bouton de commande pour allumer votre écran, ensuite réappuyez pour faire défiler les différentes informations.
- 3 En appelant GRATUITEMENT le 0800/20678, 7j/7 et 24h/24.

### CONSOMMATION

**1.8.0** Index des kWh d'énergie consommée aux heures pleines et aux heures creuses.



**1.8.1** Index des kWh d'énergie consommée aux heures pleines (JOUR)



**1.8.2** Index des kWh d'énergie consommée aux heures creuses (NUIT)



### INJECTION

*Pas applicable.*

**2.8.0** Index des kWh d'énergie injectée aux heures pleines et creuses.



**2.8.1** Index des kWh d'énergie injectée aux heures pleines (JOUR)



**2.8.2** Index des kWh d'énergie injectée aux heures creuses (NUIT)



### PRÉPAIEMENT

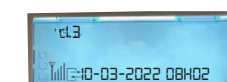
**C1.1** Votre solde disponible (mis à jour 1 fois par jour le matin)



**C1.2** Votre crédit de secours disponible. Situation à 8h00 le matin (15 €)



**C1.3** La date de la dernière mise à jour du solde de votre compteur



Attention si ce n'est pas la date du jour, nous avons peut être un souci de communication, veuillez contacter votre GRD pour en savoir plus.